Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Barreau d'Avignon : Philippe Cano succède à Jean-Maxime Courbet



Maître Philippe Cano est le nouveau bâtonnier du barreau d'Avignon. Il succède à Maître Jean-Maxime Courbet à la tête des avocats de la cité des papes lors d'une cérémonie ayant réunie près de 300 personnes dans la salle des fêtes de la mairie d'Avignon.

Après deux ans de mandature, Maître Jean-Maxime Courbet cède sa place à la tête du barreau d'Avignon à Maître Philippe Cano. Si jusqu'alors cette passation était symbolique, Jean-Maxime Courbet a fait confectionner un véritable bâton afin de véritablement matérialiser cette transmission à la tête de ce barreau regroupant 330 avocats ainsi qu'une trentaine d'avocats honoraires.
« Le Barreau d'Avignon n'a pas de rentrée solennelle, explique Jean-Maxime Courbet. Cela me paraissait regrettable. J'ai donc imaginé pouvoir organiser en quelque sorte cette cérémonie de sortie. Il fallait cependant trouver une occasion, un prétexte. J'ai immédiatement pensé à ce que d'autres barreaux organisaient : la cérémonie de passation du bâton. Mais de bâton, jusqu'à mon élection, nous n'en n'avions pas. J'ai donc eu le privilège de pouvoir en faire réaliser un par un de mes amis artisan menuisier, et de pouvoir l'offrir à notre Ordre. »

« Nous avons ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

acteurs qui composent notre territoire. »

Maître Jean-Maxime Courbet

S'ouvrir au plus grand nombre

Une cérémonie qui, pour l'occasion est sortie du cadre habituel du palais de justice pour rejoindre la grande salle des fêtes de la mairie d'Avignon pour s'ouvrir au plus grand nombre.

« Nous avons donc considéré qu'il fallait ouvrir cette cérémonie afin de pouvoir évoquer, à l'heure du bilan, les multiples facettes du rôle de l'Avocat et plus particulièrement des avocats du Barreau d'Avignon, poursuit l'ancien bâtonnier désormais. Nous avons voulu sortir du palais, de la maison qui est la nôtre pour rappeler la diversité de nos actions ainsi que le rôle majeur que nous jouons au plan naturellement juridique, mais aussi économique, institutionnel et humain. Si notre ADN premier est la défense, nous avons aussi ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire. »

« C'est avec émotion que je reçois ce bâton à la forte puissance symbolique, ce par un acte que nous avons tous deux voulu ritualiser, en public, et même hors de l'enceinte du Palais de Justice -choix qui a paru étrange pour certains », a expliqué pour sa part Philippe Cano.

Un acteur majeur du quotidien

Rappelant « la qualité des relations » qu'il avait pu « instaurer et entretenir » avec la madame la Procureure durant son mandat ainsi que les « liens étroits qui unissent notre université et l'Ordre des avocats d'Avignon, Jean-Maxime Courbet a également tenu à souligner les compétences spécifiques de ses confrères dans de nombreux domaines. Comme dans l'agriculture et le Droit rural, la culture et des arts vivants lors d'un colloque Droit et théâtre durant le festival ou bien encore en Droit équins à l'occasion de la première participation du Barreau à Cheval passion…

« Le Barreau d'Avignon est un acteur majeur au quotidien, au travers des actions menées avec le Centre Départemental d'Accès au Droit avec des consultations gratuites données sur l'ensemble du territoire du ressort du Barreau d'Avignon de Pertuis en passant par Cavaillon, Sorgues et Le Pontet pour ne citer qu'elles. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Maître Jean-maxime Courbet (à gauche au pupitre) et Maître Philippe Cano, nouveau bâtonnier, lors de la passation de pouvoir à la tête du barreau d'Avignon.

Santé de fer et don d'ubiquité

Revenant sur l'accompagnement dont Philippe Cano a bénéficié de la part de Jean-Maxime Courbet, le nouveau bâtonnier a insisté : « Tu m'as notamment appris qu'un Bâtonnier doit à la fois disposer du don d'ubiquité, d'une santé de fer, d'un calme olympien, d'une propension naturelle à savoir tout faire, d'une diplomatie sans faille : qualités dont tu as su parfaitement faire preuve, sans jactance, sans te mettre en avant. »

Et maître Cano de poursuivre « Un Bâtonnier doit certes prendre la responsabilité de donner le cap, de fixer un objectif, de défendre et porter la voix de son Ordre, et même d'arbitrer, voire de trancher des situations problématiques, parfois dans la solitude de décisions dures à prendre ; mais solitude ne doit pas rimer avec isolement, et je compte bien imaginer avec mon Conseil de l'Ordre, avec nos associations, et toutes nos bonnes volontés confraternelles, maintes possibilités pour rendre notre Barreau plus participatif, voire 'co-constructif' des actions importantes que je souhaite mener pour mes confrères, et nécessairement avec mes confrères. »

Un barreau impliqué et combatif

« Au-delà, le devoir d'un Bâtonnier est de rappeler publiquement, d'où cette cérémonie *ubi et orbi*, que les Avocats restent les seuls professionnels qui en tous domaines, de manière confidentielle, sécurisée, et en étant assurés pour cela, rendent le droit plus accessible pour tous, et peuvent encore porter les actions les plus appropriées pour que ces droits soient effectifs, devant toutes les institutions, les administrations, toutes les autorités, judiciaires ou non, nationales et européennes – voire internationales

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

si nécessaires, précise Philippe Cano. »
« Rappelons-nous à ce titre que notre Barreau, comme tant d'autres, a lutté pour préserver nos valeurs fondamentales, a su manifester pour préserver un accès à l'aide juridictionnelle, voire même un accès à des juridictions fortes et indépendantes, parfois aux côtés, récemment, de magistrats, et encore de greffiers – et que cela ne doit pas être oublié. »

Lutter contre les 'braconniers' du Droit
Insistant sur l'importance d'un état de droit et d'une justice indépendance de tous intérêts purement économique Maître Cano assure que « jamais vous ne verrez les dirigeants des plateformes numériques, voire d'autres professions, réglementées ou pas d'ailleurs, défendre physiquement, une justice de qualité, une justice pour tous, une justice libre de toutes pressions, et surtout indépendante. Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent ce que nous nommons tous les braconniers du droit, tous ceux agissant ici, ou ailleurs, des annonceurs sur le bon coin aux 'legaltechs' et autres 'world companies' ; et qui n'ont pour seul objectif, que de s'accaparer ce qui pour eux, n'est qu'un 'pan lucratif de l'activité économique'. »

> **« Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent les braconniers du droit, des annonceurs sur le bon coin aux *legaltechs* et autres *world companies*. »**
>
> ***Maître Philippe Cano***

Une mise en garde appuyée également par Jean-Maxime Courbet : « On nous parle en effet de l'IA comme s'il s'agissait à la fois d'une nouveauté et d'une 'fin ultime'. Ce qui doit, en réalité, nous inquiéter ce n'est pas l'IA en elle-même, elle reste un outil. Ce qui doit nous inquiéter, c'est ce que nous allons en faire, ce que nous allons en laisser faire, notamment en termes d'autonomie dont certains rêvent de pouvoir la doter. Ce qui doit nous inquiéter, c'est une nouvelle fois l'illusion dont certains cherchent à l'affubler, celle d'un savoir universel et absolu, ceux qui cherchent à nous faire croire que si l'erreur est humaine, elle ne saurait être informatique, électronique. Le véritable risque, me semble-t-il, est là. Pour autant, les avocats eux aussi sont là et je reste convaincu que le développement de l'IA sera également source de développement de droits comme l'ont été finalement toutes les avancées techniques et technologiques. Très vite le droit va retrouver toute la place qui est la sienne : droit à la révision de l'analyse par l'IA, droit à la confrontation des résultats entre IA concurrentes, droit à la mise à jour de celles-ci, responsabilité pour avoir trop utilisé l'IA ou pour ne pas l'avoir utilisée, pour avoir aveuglément cru en la réponse donnée sans la vérifier ou que sais-je encore, l'imagination des avocats est sans limite. »

Des avocats facteurs majeurs de la paix sociale
« Les Avocats vauclusiens, acteurs de proximité, experts dans toutes les matières juridiques, constituent au quotidien, des facteurs majeurs de paix sociale, ce d'autant plus qu'ils agissent tout autant au sein des Palais de Justice, que partout au dehors, conclut le nouveau bâtonnier Cano. Ce sont pour ces raisons,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

que la profession d'Avocat communique actuellement, pour faire comprendre à tous les publics, que la justice n'est pas seulement judiciaire ; qu'elle ne doit plus, dans le sens commun, être résumée au jugement, à ce qui tranche, qui ne satisfait qu'une partie, voire aucune parfois. Mon projet donc, c'est mon barreau, mon territoire, nos activités en commun à développer, le tout pour améliorer le 'vouloir vivre collectif', qui reste à mes yeux le seul dessein qui mérite d'être poursuivi, qui que nous soyons, d'où que nous venions, quelles que soient nos convictions, lorsque nous avons la charge d'être investis de mandats représentatifs. »